

Communiqué de presse, 25 février 2020

Urgences non vitales

L'Hôpital Riviera-Chablais et ses partenaires ont mis en place une Equipe Mobile d'Intervention Rapide. Sur demande des professionnels, elle se rend au domicile des patients présentant une urgence non vitale.

Sur mandat du canton de Vaud, l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC) dispose depuis le 16 décembre 2019 d'une Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR) composée d'infirmiers. Sur demande des professionnels de la santé et du social, elle intervient au domicile des patients nécessitant une prise en charge urgente mais non vitale, tant pour un problème de santé somatique que psychique. La création de l'EMIR a pour objectif de répondre plus efficacement aux situations d'urgence, tout en favorisant le maintien à domicile des patients et en diminuant les hospitalisations évitables.

Depuis mi-décembre 2019, les professionnels de la santé et du social de la région disposent avec l'EMIR – Equipe Mobile d'Intervention Rapide – d'une nouvelle ressource pour les situations d'urgence non vitale chez l'adulte. Disponible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, les infirmiers interviennent en 2 heures pour tout problème de santé somatique ou psychique sur le lieu de vie du patient (domicile, EMS, foyer, etc.). Ils effectuent une évaluation et un examen clinique du patient sur la base de grilles d'évaluation reconnues, prodiguent les soins nécessaires et décident de la suite de la prise en charge avec les professionnels concernés. A la fin de l'intervention, ils s'assurent que le médecin traitant ou les soins à domicile prennent le relais.

L'EMIR est composée d'infirmiers expérimentés dans les domaines des soins aigus, de l'urgence et de la gériatrie et peut s'appuyer sur deux médecins conseils (un médecin psychiatre installé et un médecin généraliste installé). Les interventions pour les problèmes psychiques sont assurées sous la responsabilité de la Fondation de Nant.

L'appel à l'EMIR est réservé aux professionnels comme les médecins traitants, les médecins de garde, les services d'urgences des hôpitaux, la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) ou encore les EMS, foyers et institutions et tout autre professionnel de la santé et du social. La population ne peut pas contacter directement l'EMIR et utilise les canaux d'urgence habituels (144, numéros de garde, services d'urgences ou permanences médicales).

Un projet cantonal qui implique tous les partenaires de la région

La création d'une Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR) s'inscrit dans le projet cantonal d'optimisation de la réponse à l'urgence qui vise à renforcer les soins et l'accompagnement des personnes sur leur lieu de vie. Ce projet de santé communautaire majeur implique une coordination accrue entre tous les acteurs participant à l'accueil et la gestion des situations d'urgence, quelle que soit leur gravité. Pour l'Est lémanique, la Direction générale de la santé (DGS) du Canton de Vaud a confié à l'HRC la responsabilité de mettre en place ce projet. L'Hôpital a choisi de travailler avec ses partenaires – les médecins installés, le Réseau Santé Haut-Léman, ASANTE SANA et la Fondation de Nant – afin de le développer pour la Riviera, le Chablais vaudois et le Pays-d'Enhaut (en collaboration

avec le Pôle Santé). Les EMS ont également été intégrés dans les réflexions. Pour les missions somatiques et pour une phase pilote, le Chablais valaisan est inclus dans le périmètre d'intervention, et ce en collaboration avec les partenaires cantonaux.

Bénéfices multiples pour les patients

L'Equipe Mobile d'Intervention Rapide (EMIR) permet de répondre plus efficacement aux situations d'urgence, tout en favorisant le maintien à domicile des patients et en diminuant les hospitalisations évitables.

Pour les patients âgés, en particulier, le fait de ne pas devoir se déplacer aux urgences mais de pouvoir bénéficier à leur domicile d'une prise en charge rapide et avancée est confortable et rassurant. Par ailleurs, la possibilité d'une intervention conjointe par un infirmier en soins aigus et un infirmier en psychiatrie est une première et assure une prise en charge globale du patient.

Enfin, l'EMIR, qui prévoit une intervention infirmière sans mandat médical (sauf pour des actes médico-délégués), valorise le rôle et la responsabilité des infirmiers.

Pour en savoir plus :

Pour des informations sur le projet EMIR : Hôpital Riviera-Chablais, via la communication, 058 773 48 46 ou communication@hopitalrivierachablais.ch

Pour des informations générales sur le projet de réponse à l'urgence : Département de la santé et de l'action sociale, Direction générale de la santé, Mme Stéphanie Pin, Directrice santé communautaire, 021 316 42 95

[Site vd.ch](http://Site.vd.ch) - [projet Optimisation de la Réponse à l'Urgence cantonal](#)